

Délivrance des diplômes de l'année 2021-2022

Du 9 janvier 2023 au 30 juin 2023



Vous avez validé votre diplôme en 2021 - 2022, pensez à le retirer :

- * Retrait sur place : vous devez vous présenter à votre composante (UFR ou IUT) muni d'une pièce d'identité en cours de validité.
- * Retrait par un tiers : celui-ci doit se présenter muni de sa pièce d'identité en cours de validité, d'une procuration signée par le mandant et d'une copie de la pièce d'identité du mandant.
- * Par courrier : vous devez télécharger [le formulaire de demande de diplôme](#) et le transmettre à votre composante (UFR ou IUT) avec les pièces demandées sur le formulaire.

Contacts et/ou informations complémentaires :

 [UFR Humanités](#)

[UFR Langues et civilisations](#)

[UFR Sciences des territoires et de la communication](#)

 scolarite-iut@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Consultez [la rubrique délivrance des diplômes](#) dans votre "dossier étudiant"